

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 octobre 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Agenda item 5
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 14 octobre 2022, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Je me vois dans l'obligation de vous écrire immédiatement à la suite de la lettre que je vous avais adressée la veille, étant donné que les forces d'occupation israéliennes continuent de déchaîner leur fureur meurtrière en Palestine occupée.

Avec chaque jour qui passe, le peuple palestinien subit à nouveau des pertes en vies humaines, des traumatismes et des actes de terreur, dans le cadre d'une occupation coloniale criminelle et d'un régime d'apartheid. Il est harcelé, intimidé, provoqué et attaqué sans relâche par les forces militaires et les milices de colons, qui pourchassent littéralement les Palestiniens, hommes, femmes et enfants, non seulement privés d'une protection internationale mais aussi du droit même de se défendre et de se protéger dans leurs propres habitations, villes et villages.

Une fois de plus, le camp de réfugiés de Jénine a été pris pour cible et une fois de plus, deux civils palestiniens, un jeune homme et un médecin qui tentait de soigner des blessés lors du raid militaire israélien, ont été tués.

Le docteur Abdallah Ahmad Abou el-Tin, 43 ans, a reçu une balle dans la tête par des soldats israéliens devant l'hôpital gouvernemental de Jénine et a succombé à ses blessures. Enfant unique, il était marié et père de trois enfants. Une nouvelle famille palestinienne est dévastée, pleurant la perte d'un être aimé, qui assurait la subsistance de la famille. Elle pleure également la perte de son bien-être et de sa stabilité.

Deux ambulanciers ont également été blessés dans l'attaque israélienne d'aujourd'hui contre Jénine, alors qu'ils tentaient d'accéder à des civils palestiniens blessés. Parmi les victimes, un jeune Palestinien, Matine Dabaya, 20 ans, tué à la suite de balles réelles tirées par les forces d'occupation israéliennes. Il laisse derrière lui une famille endeuillée par la perte d'un fils terrassé en pleine jeunesse.



Ce cycle interminable de raids militaires des forces d'occupation israéliennes et d'attaques menées par des colons israéliens armés et extrémistes, qui rôdent sans cesse autour de civils palestiniens qu'ils terrorisent, y compris des enfants, des membres du corps médical et des journalistes, ne fait qu'attiser des tensions déjà très vives et risque d'entraîner davantage de violence et de pertes de vies innocentes.

La communauté internationale ne peut conserver le mutisme alors que des civils innocents continuent d'être impitoyablement pris pour cible, tout simplement parce qu'ils essaient de vivre dans leur patrie, de survivre à la misère, à la brutalité et aux pertes qui leur sont infligées chaque jour par un occupant belliqueux et un colonisateur raciste qui les vise pour la seule raison qu'ils sont palestiniens.

Il s'agit là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le monde ne peut pas continuer d'accepter les prétextes et excuses invoqués par Israël pour justifier ses politiques et ses pratiques illégales et cruelles contre le peuple palestinien et il ne peut pas banaliser une telle inhumanité à l'égard d'un peuple. Seule l'obligation de rendre des comptes peut mettre fin au bain de sang et à la pente descendante sur laquelle Israël veut nous entraîner.

Il est plus que temps que la communauté internationale et en particulier le Conseil de sécurité agissent pour insister au contraire sur le respect du droit international sans exception et pour demander clairement des comptes aux auteurs de ces actes, qu'il s'agisse de dirigeants israéliens, de membres du personnel militaire ou de colons israéliens, compte tenu des violations flagrantes des droits humains et des crimes de guerre commis par Israël contre le peuple palestinien.

La présente lettre fait suite aux 767 autres que nous vous avons déjà adressées depuis le 28 septembre 2000 au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 17 octobre 2022 ([A/ES-10/914-S/2022/758](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**